

GPEC : LA FIN DE L'INDEMNISATION

Pour la CGT, la situation est grave et inacceptable. C'est une des attaques les plus sévères que Pôle Emploi ait connu depuis sa création. C'est un pan entier de nos missions qui se voit menacé d'une disparition imminente.

En plus d'être une catastrophe pour tous les agents qui vont se voir forcés de changer de métier, c'est un détournement honteux des cotisations salariales au profit d'entreprises privées qui entendent faire de l'argent sur le dos des chômeurs !

L'information complète est consultable ici : [INFOS CGT / GPEC](#)

Les conséquences de la GPEC sont déjà en œuvre en IDF alors que la négociation n'est même pas terminée :

L'agence d'Aubervilliers en est une illustration désastreuse, on annonce déjà à l'équipe indemnisation qu'ils sont cinq de trop et qu'il faut que d'ici un mois ils choisissent de changer de métier.

La CGT s'est insurgée en CE sur cette situation et a exigé auprès de Mr Bel l'arrêt immédiat de ce genre de pression auprès des agents.

Cette situation prouve que nous devons créer un rapport de force à la hauteur de la casse programmée de Pôle emploi.

Signez la pétition que nous avons mise en ligne pour demander à la DG l'arrêt immédiat de sa politique GPEC et de Pôle emploi 2020.

**SIGNEZ LA
PÉTITION**

Cliquez ci-dessus

CEP : ce que cache l'orientation...

La Direction nous annonce la mise en œuvre du CEP dans sa globalité. Pour cela elle choisit 3 agences pilote : Antony – Lagny – Cergy.

Le CEP est une des raisons du transfert des psychologues du travail dans le réseau, nous avons donc interpellé la direction sur plusieurs points :

- L'accord de transfert des psychologues qui n'est pas respecté,
- Comment dans les agences cadres et spectacles ce dispositif sera mis en œuvre sans psychologues,
- Comment faire fonctionner le dispositif avec un seul psychologue dans une agence ? (congés, maladie, surcharge de travail, ...)
- Temps de formation des psychologues et mise en place d'échanges sur l'ensemble de l'IdF pour un collectif de psychologues ?
- Rattachement fonctionnel des psychologues dans ce dispositif ?

Pour les conseillers, la Direction nous annonce que notre cœur de métier est aujourd'hui l'orientation et que son application concrète est le CEP. Parle-t-on du même Pôle Emploi ? Si l'orientation a toujours fait partie de nos missions, pour la CGT, cela nous semble une vision bien étriquée de notre métier que de le ramener à la seule orientation surtout lorsque l'on sait combien elle a été éloignée des priorités de la Direction jusqu'ici.

L'orientation est une mission qui nécessite du temps et des moyens dont les agents de Pôle emploi ont été privés par les choix stratégiques de la Direction et en premier lieu, la mise à distance des demandeurs d'emploi, recours au tout numérique, NPDE, fermeture partielle des agences... autant de décisions incompatibles avec un travail de qualité sur le sujet ! D'autant plus qu'il ne s'agira plus pour les agents de considérer le projet de la personne mais de l'amener à s'adapter aux besoins du marché local. Les fameux « besoins » auront préalablement été identifiés par le diagnostic territorial. On se rapproche encore un peu plus de la Régionalisation, ce que nous condamnons fermement !

Nous avons interrogé la Direction sur la mise en œuvre concrète de ce projet :

- Quel temps donné pour cette nouvelle activité aux agents ? Cela se fera sur des plages GPEF
- Les formations ?
- On nous annonce des grilles d'auto-évaluation, mais de quoi parlons-nous ????

La présentation faite par la Direction nous a laissé très perplexe sur le but final envisagé par la DG sur l'avenir de nos missions.

Nous reviendrons très rapidement vers vous pour faire un point plus complet sur le CEP afin que chacun soit muni de l'ensemble des informations.

PRESTATIONS CE : Mais où va-t'on ?

La CGT a réclamé au bureau du CE que les prestations Noël soient fournies à l'ensemble des agents qui peuvent y prétendre. En effet le bureau du CE a décidé de ne pas fournir cette prestation à l'ensemble des agents qui ont eu un arrêt ou une absence supérieure à 4 mois car d'après eux ils n'avaient plus l'ancienneté nécessaire !!! (sont concernés les congés parentaux, les congés sans soldes, les maladies de longue durée, ...). Sauf que l'absence ne joue pas sur l'ancienneté !!!!!



■ **Après de longues discussions et un vote majoritaire nous avons réussi à faire réintégrer les congés parentaux, mais aussi des CDD à qui il manquait 6 jours pour bénéficier des prestations Noël.**

Par contre la majorité de gestion reste complètement bloquée sur les autres situations, malgré nos interventions répétées et **le fait que ce positionnement soit illégal**.

C'est pour cela que la CGT s'est *Abstenu* lors de la présentation des prestations par le bureau (chèques cinéma, places Disney). Ainsi, en ne votant pas *Contre*, nous ne bloquons pas les prestations mais nous ne pouvons pas cautionner une dépense aussi importante sans pouvoir vous apporter une vision budgétaire complète pour l'année 2016. En effet, le budget « Noël » est déjà dépassé alors même que des agents sont privés illégalement de cette prestation. Nous ne pouvons donc pas cautionner la mauvaise gestion mise en place actuellement.

La CGT réclame au bureau du CE, la mise en place d'une gestion budgétaire rigoureuse ainsi qu'une vraie politique culturelle au sein du CE et surtout... le respect de la loi dont découle le respect des agents !



M. Le Directeur Régional,

La CGT tenait à revenir vers vous pour vous indiquer ce qu'elle pense, elle, de l'avancée du plan 500000 et des conditions désastreuses de son application.

Comme vous, nous pensons que la formation est un enjeu majeur pour les demandeurs d'emploi. Elle est d'ailleurs au centre du métier de conseiller. Un métier que vous ne cessez de maltraiter en imposant des objectifs intenables, en piétinant toute éthique, en mettant systématiquement de côté les intérêts des demandeurs d'emploi.

Vos injonctions concernant le plan 500000 formations prouvent encore une fois votre mépris pour notre métier et nos conditions de travail ainsi que votre mépris pour le devenir des demandeurs d'emploi.

Vous indiquez que nos résultats sont bons, mais à quel prix et pour quels effets à long terme ? La liste des « nouvelles opportunités » dont vous parlez est encore une suite de formations fourre-tout, sans réelle qualification à la clé. Des préformations, des compétences clés, des mises à niveau bureautique... etc. Des formations courtes - et on l'imagine à bas prix - qui ne sont ni une réponse aux véritables aspirations des demandeurs d'emploi, ni une solution pour leur garantir un véritable retour à l'emploi.

Votre ordre de centrer nos prescriptions de formations exclusivement sur les sessions du Conseil Régional est une injonction inadmissible qui plane comme une menace sur les agents en pleine campagne de promotion. Vous connaissant nous ne doutons pas que ceci ne soit qu'un hasard du calendrier.

Ce plan 500000 que vous appliquez avec tant de zèle a déjà son lot de dommages collatéraux que vous ne pouvez pas feindre d'ignorer :

- Centres de formation bidons
- Demandeurs d'emploi orientés vers des formations qu'ils n'ont pas demandées
- Agents soumis à des pressions et des chantages au coefficient par certaines ELD
- Agents soumis à des modifications de planning de dernière minute
- Des correspondances d'AFC forcées...etc

Des conflits ont éclaté dans plusieurs agences. Des demandeurs d'emploi ont créé des collectifs pour se défendre contre Pôle emploi et des centres de formations véreux avec lesquels vous avez signé des conventions dans la précipitation.

Vous annoncez à mots couverts le blocage des AIF au profit des achats du Conseil Régional. Après avoir ouvert les vannes pour déverser à tort et à travers l'argent public dans les poches des centres de formation, vous allez nous priver de la dernière disposition qui permettait aux conseillers de répondre aux besoins réels des DE.

Vous pensez savoir compter sur chacun d'entre nous ? En êtes-vous bien sûr M. Le Directeur Régional ? Les enjeux politiques auxquels vous entendez soumettre les conseillers n'ont aucun lien avec notre métier. Vous, vous devez utiliser toutes les places de formation disponibles. Nous, nous devons assurer aux demandeurs d'emploi une orientation cohérente qui leur garantira un retour à un véritable emploi.

Les enjeux qui semblent aujourd'hui être les vôtres ne sont ni les nôtres ni ceux des demandeurs d'emploi.

Nous auriez-vous déjà vendus au Conseil Régional, M. Le Directeur Régional ?

« Agence de demain »

Déclaration de la CGT CE 27/10/2016

M. Le Directeur Régional,

Sans surprise, la CGT s'oppose au projet « Agence de demain », déjà présenté au CCE du 5 octobre. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de Pôle Emploi 2020.

« L'agence de demain » entérine la volonté d'éloigner les usagers des agences.

En effet, un grand nombre d'activités (ateliers, entretiens, informations collectives) vont être de plus en plus dématérialisées et pour que cela soit réellement effectif, la DG réduit les espaces d'entretien physique au profit d'espaces collectifs (espaces dit « collaboratifs »).

De plus, la mise en place des « zones fonctionnelles » nous rappelle les services rendus par les MSAP (Maison de Service Au Public). Dans le document présenté au CE, on apprend que cet espace serait « dédié aux démarches administratives » ce serait « un espace pour accéder rapidement aux outils, simplifier les démarches administratives et être accompagné sur les actes dématérialisés ». C'est exactement le rôle des MSAP qui doivent rendre des services de premier niveau pour tous les services publics. **Dans le 95, les services de premier niveau de Pôle Emploi sont délivrés par des agents de la Poste !**

Pour la CGT, c'est encore une façon de segmenter notre activité pour mieux la démanteler.

Le puzzle présenté dans ce document est extrêmement révélateur. Un puzzle ça se défait facilement. Par ailleurs, nous nous étonnons des résultats des sondages réalisés auprès des usagers et des agents. Ainsi, on apprend que les DE demandent à « avoir accès à des échanges formels et informels avec d'autres acteurs de l'emploi que pôle emploi ». Ou encore que les agents demandent à « bénéficier d'une organisation modulaire de l'immobilier complètement modulable en fonction des usages qui y seront fait ». Nous n'avons pas été sondés...

La DG s'appuie sur des sondages sujets à caution pour justifier sa réorganisation.

Un test va être fait sur l'agence de Daviel. Nous demandons à être consulté en Comité d'Établissement sur la mise en place de cette réorganisation. Une telle réorganisation ne peut être faite sans qu'une information précise soit fournie aux élus du personnel !

Nous refusons que les collègues de Daviel soient les cobayes d'une restructuration d'ampleur. Encore une fois, la Direction va utiliser une méthode s'apparentant au « lean management » (management dit participatif) pour mener à bien son projet. **Les collègues, soumis à de plus en plus de pression, avec une charge de travail qui ne cesse de croître vont être mis à contribution pour construire une organisation du travail participant à la destruction de leur mission et de leur emploi.**

Pour la CGT, c'est scandaleux. Ce projet s'inscrit dans la suite logique de la suppression des A2S, de la GPEC prévoyant la suppression de la quasi-totalité de l'activité d'indemnisation. Nous nous y opposons et nous donnons les moyens de les combattre.